

Conditions générales de location du Gîte : Coucher du Soleil

21 mars 2025

Le Petit Château de Bourbon
954, Route de Bourbon
46300 Anglars-Nozac

<https://www.le-petit-chateau-de-bourbon.com/french/>

robert.valk@le-petit-chateau-de-bourbon.com

Tel: +31 641861129 of +33 682849749 (ausi Whatsapp en Telegram)

L'accord

Ce contrat est accordé au locataire à des fins touristiques privées et revêt un caractère saisonnier. Le gîte est actuellement adapté pour 2 adultes avec ou sans un maximum de deux enfants.

Durée du séjour

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée et ne peut en aucun cas donner lieu à un quelconque droit au maintien dans les lieux après la fin de la période convenue .

Modes de paiement acceptés

Paiement en ligne ou virement bancaire à :

ING Bank

IBAN: NL65 INGB 0004264799

au nom de: A.H.F. Schaafsma en B.G.Valk

Aucune autre description du paiement n'est requise, le nom de votre compte suffit.

Conclusion du contrat

La réservation n'est valide que lorsque le locataire est propriétaire et propriétaire un acompte de 30% du coût total de la location doit être satisfaite au plus tard une semaine après la réservation en ligne.

Le montant restant est un dépôt de € 250,- peut être payé en espèces à l'arrivée. Ce dépôt de garantie à la fin de la trésorerie est retourné, ce qui peut être réduit par le coût de la réparation ou de remplacement en cas de dommages.

Annulation par le locataire

Pour l'annulation, nous utilisons les motifs valables qui sont également utilisés par la plupart des assureurs dans une assurance annulation, à savoir :

le remboursement de l'acompte dans les situations suivantes :

- en cas de maladie grave de la première ou de deuxième degré des parents, ou de vous-même;
- sur la mort de membres de votre famille dans le premier ou deuxième degré;
- si il y a un cas d'emploi involontaire d'un contrat permanent;
- si votre séjour a été annulé en raison d'une rupture de relation (au moment du mariage ou de l'engagement);
- si vous êtes demandeur d'emploi et maintenant, avec un nouveau travail;
- si il est une condition de l'admission à l'hôpital au cours de votre séjour;
- si vous avez un imprévu médical de la procédure, est soumis;
- si vous zwangerschapscomplicatie pas sur le pays de destination.

Toute annulation doit être communiquée immédiatement au propriétaire/bailleur par courrier électronique.

Pour avoir droit à un remboursement du dépôt, vous devez fournir la preuve d'une telle situation telle que mentionnée ci-dessus au propriétaire/bailleur.

Dans tous les autres cas : l'acompte/paiement reste acquis au propriétaire/bailleur.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire.

Si le locataire ne se présente pas dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue indiquée sur le contrat, sans préavis/motif/consultation, ce contrat expirera et le propriétaire pourra disposer du bien.

Annulation par le propriétaire

Dans le cas où le propriétaire/bailleur serait contraint d'annuler la réservation, l'acompte/paiement sera remboursé par le propriétaire.

Arrivée

Après 15h vous pouvez utiliser le gîte, si l'heure d'arrivée prévue est beaucoup plus tardive, un message est apprécié. Si vous prévoyez d'arriver plus tôt, cela est généralement possible après consultation.

Départ

L'heure de départ est avant 10h, ensuite la caution sera remboursée, à condition qu'il n'y ait aucun dommage.

En cas de perte de la clé, nous devons facturer 75 euros, car ce sont des clés certifiées.

Le maintien de la propriété en ordre est de la responsabilité du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Le nettoyage final est inclus dans le prix de la location.

Responsabilité

Le locataire est entièrement responsable de l'utilisation de la maison de vacances, du terrain et de la piscine. Le locataire est responsable de tous les dommages causés par lui.

Différend

Merci de signaler au plus vite tout problème concernant l'inventaire ou le bien loué afin que le propriétaire puisse le résoudre et assurer un séjour agréable.

Animaux

Ce contrat stipule que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal de compagnie sans l'accord préalable exprès du propriétaire et qu'en cas de non-respect, le propriétaire peut refuser les animaux. La seule exception à cette règle est le chien-guide.